ADRESSE

DU CONSEIL-GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE NANCI, A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Du 23 Août 1792, l'an 4e. de la Liberté;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

LÉGISLATEURS,

Les noires trahiſons d'une cour horriblement perfide alloient anéantir la patrie, & noyer la liberté françaiſe dans des flots de ſang, lorſqu'aidés de l'énergie du peuple que vous repréſentez, & forts de vos lumières & de votre juſtice, vous avez oſé ſonder l'abyme de nos maux, & en indiquer le remède. Rendant hommage au principe de tous les pouvoirs, vous avez conſacré ſolemnellement celui de la ſouveraineté nationale, & par cette grande meſure, vous avez acquis des droits à la reconnoiſſance publique.

675

Les Citoyens de Nanci, pleins de confiance en vous, & de respect pour les loix, ont applaudi avec transport à celle que vous a dictée la première de toutes; le salut du peuple. Le même sentiment qui les animoit le 22 Juillet dernier, les anime & les animera toujours; & toujours jaloux de signaler leur amour pour la patrie, & la haine mortelle qu'ils ont vouée aux tyrans, ils se sont empressés de prêter le serment d'être fidèles à la Nation, de maintenir la liberté & l'égalité, ou de mourir en défendant l'une & l'autre. Ils ajoutent à ce serment, celui de se rallier autour de l'Assemblée nationale, & d'en soutenir les Décrets au péril de leur vie.

Fait au Conseil-Général de la Commune de Nanci, le 23 Août 1792, l'an 4ᵉ. de la Liberté Française.

Suivent les signatures au nombre de cent cinquante-quatre.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

